



Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

. Contribution .

Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche



Mutualiser, c'est conjuguer le principe d'autonomie et la logique de coopération, pour renforcer l'efficacité et l'équité.

Les établissements ont toutes les raisons de coopérer sur l'ensemble des activités de support et de soutien même s'ils peuvent se sentir concurrents dans l'exercice de leurs missions, notamment la formation initiale et continue et la recherche.

L'Amue propose:

- Un système d'information global, intégré mais aussi agile, coopératif, modulaire et adaptable aux besoins de chacun
- Une offre de formation destinée aux membres de direction et à l'ensemble des agents des établissements,
- Une veille ouverte sur l'innovation et un accompagnement personnalisé

Les leviers pour améliorer la performance des établissements dans l'exercice de leurs fonctions de support et de soutien existent : le renouvellement et la modernisation des outils de travail et des infrastructures, d'une part, le maintien et le renouvellement des compétences des agents, d'autre part.

Parallèlement, l'Amue développe une activité de centrale d'achat, apportant aux établissements sécurité juridique et économies d'échelle, en subsidiarité avec d'autres acteurs nationaux.

Le modèle technique et économique de l'Amue permet des réponses différenciées aux préoccupations et aux conjonctures particulières des différents établissements.

L'INNOVATION ET L'INTERNATIONALISATION AU CŒUR DE LA DEMARCHE AMUE

mutualisation nationale

benchmarking innovation

échanges avec nos homologues européens et internationaux

Une Amue ouverte et réactive

usagers (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels)

partage innovation

partenariats nationaux et internationaux



AGIR PAR LA VEILLE, L'ACCOMPAGNEMENT ET LE PARTAGE DES PRATIQUES INNOVANTES

L'identification précoce des bonnes pratiques et des projets innovants et leur diffusion au sein des établissements adhérents est le moteur du projet de l'Amue. Face aux contraintes auxquelles est confronté le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'agence doit rechercher et offrir des solutions adaptées aux situations de demain. Des actions conjointes entre établissements peuvent alors être mises en place afin de mutualiser les moyens et partager les expériences et l'innovation, et ces actions sont d'autant plus efficaces qu'elles sont ouvertes à l'échelle européenne et internationale.

Parmi les initiatives très innovantes qui émergent dans les établissements d'enseignement supérieur – et dans le secteur de l'éducation en général-, l'usage du numérique occupe une place centrale mais son essor exige un réel plan d'accompagnement :

- Les nouveaux modèles d'apprentissage, intégrant les nouvelles technologies pour l'enseignement dans les salles de cours mais également en dehors des campus, permettent de faciliter l'accès au plus grand nombre en réduisant les coûts financiers. L'usage technologies des « nomades » (smartphones, tablettes, ressources en ligne) est spontané pour de nombreux étudiants mais il doit être encouragé pour que les enseignants en optimisent l'usage. L'intégration de ces nouvelles pratiques dans les processus et les outils existants est délicate. L'Amue, tout comme les UNT, les UNR et la MINES, peuvent participer mutualisation des efforts par la création d'une « Open University » française, filiale commune des universités recueillerait les contenus et les supports pour les mettre à la disposition du plus nombre. Les établissements garderaient la responsabilité des cursus de formation, de l'inscription administrative des étudiants et de la délivrance des diplômes. Des expériences de cette nature existent déjà à l'étranger basées sur des modèles de fonctionnement variées (Open University UK, coursera, edX, University of the People).
- Concernant la recherche, un enjeu prioritaire est l'utilisation d'outils communs et adaptés à la mise en place des projets collaboratifs et internationaux. La création d'un SI recherche, comprenant données partagées entre les opérateurs et leur tutelle ministérielle, est une nécessité de plus en plus évidente. Ce projet pourra servir de support à une politique mutualisée de conservation et d'ouverture des données de la recherche (Open data) et à une mise en partage des ressources matérielles (CLOUD) nécessité par la croissance des données (Big Data).
- Dans le domaine de la vie universitaire, des nombreuses pratiques favorisées par l'usage du numérique ont vu le jour depuis ces dernières années. Ces expériences ne concernent pas uniquement les étudiants mais également l'ensemble des personnels des établissements dans l'objectif de promouvoir l'innovation sociale.

> Dès 2013 élargir l'espace de la mutualisation aux nouveaux enjeux de développement du numérique.



ÉVOLUER VERS UNE VÉRITABLE FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA MUTUALISATION, OUVERTE VERS L'EUROPE ET LE MONDE

Plusieurs institutions travaillent aujourd'hui en France dans le secteur de l'enseignement supérieur numérique. Au plan national, une coordination des organismes présents dans le domaine numérique pourrait associer et rendre solidaires les acteurs de l'Etat et les opérateurs (l'Abes, l'Amue et Renater, notamment).

Le périmètre d'activité de la mutualisation mériterait d'être élargi à l'ensemble des acteurs des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche ; les personnels administratifs, mais aussi les enseignants-chercheurs : tous sont acteurs et cibles de la « révolution numérique ».

En tant qu'agence, l'Amue fonctionne comme un opérateur commun à l'Etat et aux établissements. Notre projet est de travailler plus étroitement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), en l'incluant comme l'un des acteurs adhérent de l'Amue. Pour cela, il est essentiel de :

- A minima: Comprendre et tenir compte des attentes du MESR dans le cahier des charges des formations et des SI, plutôt que de développer des offres et des outils distincts,
- A court terme: Produire un SI qui réponde à la fois aux attentes de l'Etat et des établissements. Un infocentre partagé, des référentiels communs, une politique coordonnée d'ouverture des données de l'Etat sur l'ESR à tous les acteurs qui le souhaitent. En s'appuyant quand c'est possible sur des solutions de logiciel libre.

 Idéalement : Permettre la construction d'un co-pilotage du système d'enseignement supérieur par l'Etat et les établissements, via les conférences CPU-CGE-CEDEFI.

Au niveau international, l'Amue travaille actuellement à l'établissement de liens étroits avec ses homologues européens pour participer ainsi à l'initiative « Une Union pour l'innovation » au sein de la stratégie Europe 2020.

En lien avec les autres acteurs européens de la mutualisation (Cineca, JISC, OCU...) l'Amue aspire ainsi à la création d'un espace européen de la recherche numérique plus performant, accessible à tous et capable de répondre collectivement aux défis majeurs du secteur.

Cet espace pourra naturellement appuyer l'European University Association (EUA) mais également s'ouvrir à des partenariats innovants alliant acteurs publics et privés, la recherche et l'enseignement, facilitatrice des interactions, des passerelles et de leur collaboration.

> Deux projets pour 2013 :

Participer à la création d'une plate-forme des développements collaboratifs, qui permette de sécuriser et dynamiser l'usage des logiciels libres dans l'ESR

Organiser et mettre en place la 1^{ère} Conférence des agences de mutualisation européenne.



DONNER AUX PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS LES MOYENS D'ETRE LES ACTEURS DE L'INNOVATION

L'accès à la formation tout au long de la vie est un droit fondamental, et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont toutes les raisons d'organiser l'accès à ce droit, par une organisation adaptée, associant les partenaires sociaux.

L'objectif de l'Amue est de devenir l'un des réceptacles de ce projet collectif, en facilitant l'accès aux formations proposées par les établissements et en proposant une offre complémentaire, coordonnée avec celle de l'ESEN et des autres opérateurs de l'Etat.

L'Amue souhaite, en particulier, participer à la mise au point d'une plateforme commune de e-formation, facilitant la mise à disposition de contenus numériques, en substitut ou en complément à des formations en présentiel.

Propositions de l'Amue :

- Travailler pour la consolidation des besoins des différents établissements, d'une stratégie et d'une offre partagées au niveau national et régional. Elle forme pourrait prendre la d'une coordination entre acteurs, sous pilotage conjoint du MESR, de la CPU et des autres conférences d'établissements, en y associant les organes représentatifs des personnels et le CNESER, par exemple. Les dispositifs retenus pour les fonctions (CNFPT) publiques territoriales des références hospitalières sont intéressantes.
- Le développement des réseaux, moyen privilégié pour partager et mutualiser. Des initiatives de ce type existent déjà, tels que le réseau des responsables de formation animé l'association continue par PARFAIRE ou encore les réseaux professionnels partenaires de l'Amue, qui doivent être encouragés et soutenus. Le soutien aux réseaux régionaux et de site, inter fonctions publiques, pourrait faciliter la mobilité au sein de bassins d'emplois aujourd'hui vécus comme distincts.
- Diversifier les modalités d'accès à la formation pour s'adapter aux contraintes d'organisation des différents personnels. Toutes les catégories doivent pouvoir bénéficier pleinement de l'offre formation tout en limitant les coûts associés, tels que les frais de mission, le temps de déplacement, l'impact sur la vie personnelle. La convergence des moyens de la formation à distance, de manière à en optimiser l'usage, et l'identification de sites relais en région afin de faciliter l'accès aux formations dispensées sous forme classique ou hybrides.
- L'élaboration d'indicateurs nationaux de suivi et de tableaux de bord de la formation continue des personnels permettrait de disposer d'une vision à la fois précise, chiffrée et globale de la formation continue des personnels, pour évaluer à la fois l'utilisation du droit à la formation et l'efficacité des formations dans la professionnalisation des personnels.
 - > Dès 2013 construire l'offre de formation des personnels avec leurs représentants

